



BUS N° 258

Réalisé grâce aux cotisations de



Conseil de discipline



Le rouleau compresseur du nouveau directoire de la maintenance Bus Métro Tram est en route !!!

Ils ont réinstallé la guillotine, affuté la lame et les têtes vont tomber !

Il faut des exemples pour tenter de semer la terreur et couper à toute éventualité de rébellion des salariés sur les futurs projets de restructuration.

Pas 1 mais 2 conseils de discipline auront lieu vendredi matin !

Le premier concerne un salarié du métro, identifié comme élément perturbateur dans les futurs projets de la direction et connu comme militant syndical !

Le tandem Directeur de maintenance / Responsable d'Atelier l'ont suivi à pas de loup pendant deux mois et on noté précieusement sur un petit carnet tous ses faits et gestes. (les pauses « pipi », les coups de téléphone, les discussions avec ses camarades, les absence à son poste de travail, etc...)

Allant même jusqu'à laisser un salarié « péter » les plombs lors d'une altercation et risquer de commettre l'irréparable, uniquement pour servir leur cause et leurs intérêts.....se moquant éperdument des conséquences pour ce salarié....en temps de guerre, on appelle ça des dommages collatéraux !!!

Pour la CGT ces pratiques sont immondes et inacceptables dans une entreprise comme la notre !

Elles desservent tout autant les salariés, que l'entreprise, dans une période où beaucoup de projets et challenges vont nous animer, pour preuve l'entreprise embauche un Directeur de projet ! **Et un de plus !!!**

Si un salarié commet une faute, l'entreprise à tous les outils nécessaire pour le corriger immédiatement et ne pas laisser la situation perdurer ou se dégrader ! Si elle ne dit rien, **c'est qu'elle consent !!!**

Mais les fautes soit disant commises, sont elles réellement le problème ? Ou s'agirait il plutôt du souhait de « se faire une tête » ?

A qui le tour demain devant une direction si perfide ? Si vicelarde ? Si peu courageuse ?

Va-t-il falloir pointer pour aller aux WC, pour boire le café, pour répondre au tel, pour prendre des nouvelles d'un collègue ?

Va-t-on être pucé, comme nos vêtements, pour être suivi en temps réel et optimiser notre rendement ?

Ne laissons pas s'installer à Tisséo ce genre de pratiques, ce type de management, car nous risquerons tous d'y être confronté tôt ou tard

Tous ensemble, indignons nous, contre ces pratiques nauséabondes !

Le deuxième concerne un salarié du dépôt de Colomiers qui a eut le malheur de subir l'annulation de son permis de conduire.

Une erreur qu'il a reconnu et assumé en informant l'entreprise de sa situation. Le Responsable d'atelier le garde en poste pour réaliser les visites de maintenance annuelle des bus.

Le salarié s'est organisé pour continuer à venir travailler malgré ses horaires ne permettant pas l'utilisation des transport en commun, sans jamais être en retard.

Au bout de 6 mois il repasse une visite médicale et récupère son permis VL temporairement puis un peu plus tard il repasse une nouvelle visite pour récupérer définitivement son permis.

Du moins c'est en ces termes que lui à été présenté la chose en préfecture !

Le salarié à bien vérifier la date de validité du permis présente sur le recto du permis et à informer son responsable qu'il avait récupéré définitivement son permis et pouvait donc reprendre les dépannages sur le réseau.

Mais au bout de 8 mois, l'entreprise l'informe qu'il doit passer la visite médicale pour le permis de transport en commun.

Le salarié s'en étonne, car il vient tout juste d'en passer une il y a 8 mois pour récupérer son permis.

La DRH n'étant pas au courant, demande à voir son permis et s'aperçoit que son permis est bien valable sauf...pour le permis D ! Où la date de validité est différente des autres permis et est donc périmé !!!

Le salarié profite de ses jours de repos pour faire toutes les démarches nécessaires et réobtenir la validité de son permis D avant sa reprise du travail.

L'incident aurait pu en rester là...mais c'était sans compter une fois de plus sur la nouvelle direction

technique ou certain doivent faire leur preuve et d'autre marquer leur territoire !!!

Et le salarié s'est vu convoqué à un entretien préalable pour conduite sans permis !!! Rien que ça !!!

L'entretien s'est fait dans une plaidoirie totalement à charge contre le salarié de la part du responsable de Dépôt de Colomiers déjà très largement reconnu pour son manque de dialogue et son intelligence obtuse, que les salariés de l'atelier spécialisé ne regrettent pas !!!

Comment cette direction peut elle traduire devant un conseil de discipline, un salarié qui à joué franc jeu dès le début avec la direction, qui à tous fait pour ne pas nuire au bon fonctionnement de l'entreprise dont la seule erreur à été de ne pas éplucher méticuleusement son permis de conduire et de se fier aux paroles du personnel de la préfecture ?

Mais comment se fait il que ni la DRH, ni le fameux responsable de dépôt n'ai demandé la copie de son permis de conduire pour mettre à jour son dossier DRH?

Et ce à deux reprises la première fois lorsque l'entreprise lui fait passer le permis D et une seconde fois lorsque le salarié les informe de son nouveau permis ?

Quelles sanctions vont avoir ces membres de l'entreprise pour avoir manqué à leur devoir ?

C'est quand même à l'employeur de vérifier si ses salariés ont les permis nécessaires à la réalisation de leur tâches ???

Là aussi on peut se demander si cette faute est le véritable motif de cet entretien et si le sureffectif sur le dépôt de Colomiers n'est pas en réalité la raison de cette convocation en conseil de discipline ???



Pour lutter et s'opposer à ses pratiques d'entreprise infernales, pour éviter qu'elle ne se généralisent et gangrène tous nos secteurs d'activité.

La CGT appelle tous les salariés de l'ensemble des services techniques, tous les salariés s'opposant à de telles pratique et l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprise à se réunir le vendredi 20 Avril 2018 dès

**9H au siège social de Mesplé
Préavis de grève CGT N° 1805**

